



## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 25168 A1** (51) Cl. internationale : **E06B 9/24**

(43) Date de publication :  
**02.04.2001**

---

(21) N° Dépôt :  
**26058**

(22) Date de Dépôt :  
**04.09.2000**

(71) Demandeur(s) :  
• **MOUSSADEK BRAHIM, HAY SACEM N° 42 SIDI MAAROUF CASABLANCA (MA)**  
• **HOUSNI ADIL, HY RMILAT RUE 5 N° 5 AIN CHOK CASABLANCA (MA)**

(72) Inventeur(s) :  
**MOUSSADEK BRAHIM ; ADIL HOUSNI**

(74) Mandataire :  
**MOUSSADEK BRAHIM**

---

(54) Titre : **SYSTEME DE PROTECTION DES VEHICULES CONTRE LA CHALEUR EXTERNE**

(57) Abrégé : L'INVENTION SE SITUE DANS LE DOMAINE DE PROTECTION DU VÉHICULES CONTRE LA CHALEUR EXTERNE ET NOTAMMENT LES AUTOMOBILES. IL EXISTE PLUSIEURS TYPE DE CE SYSTÈME POUR VÉHICULES QUI SONT PERFECTIBLES DANS LEUR UTILISATION, DANS LEUR EFFICACITÉ ET DANS LEUR APPARENCE : CERTAINS SONT FIXÉS PAR VENTEUSES, LE PRINCIPAL INCONVÉNIENT EST QU'ILS SONT POUR LA PLUPART DE TAILLE STANDART ET NE COUVRENT PAS TOUTES LA SUPERFICIE DE LA VITRE SUR LAQUELLE ELLES SONT COLLÉES, D'AUTRES SONT FIXÉES EN LES PINÇANT CONTRE LA PORTE DE LA CARROSSERIE OU ENTRE LE HAUT DE LA VITRE ET L'ENCADREMENT DE LA PORTE ELLE NECESSITE UNE MANIPULATION IMPORTANTE POUR LES METTRE EN PLACE ET UN ESPACE DE RANGEMENT À BORD DU VÉHICULE POUR ÊTRE DISPONIBLE ; D'AUTRES SE FORMENT DE STORES FIXÉS À LA PORTE OU DIRECTEMENT AU VÉHICULE, AU DESSUS DE LA PORTE, SONT FRAGILISÉS PAR L'OUVERTURE DE LA PORTE QU'IL FAUT MANIPULER AVEC PRÉCAUTION ET SONT UNIQUEMENT MANOEUVRABLE MANUELLEMENT CE QUI EXCLUT D'AUTRE PART UNE COMMANDE À DISTANCE.

**BREVET D'INVENTION**

**SYSTEME DE PROTECTION DES  
VEHICULES CONTRE LA CHALEUR  
EXTERNE**

**INVENTEURS :**

- Mr.Adil HOSNI
- Mr.MOUSSADEK Brahim

Adresse : Hay Rmilat. Rue 5. N°-5.  
C.P.20150 – Casablanca

25168-  
01 AVA

25168-  
49.80

## RESUME

L'invention se situe dans le domaine de protection du véhicules contre la chaleur externe et notamment les automobiles.

Il existe plusieurs types de ce système pour véhicules qui sont perfectibles dans leur utilisation, dans leur efficacité et dans leur apparence : certains sont fixés par venteuses, le principal inconvénient est qu'ils sont pour la plupart de taille standard et ne couvrent pas toutes la superficie de la vitre sur laquelle elles sont collées, d'autres sont fixées en les pinçant contre la porte de la carrosserie ou entre le haut de la vitre et l'encadrement de la porte elle nécessite une manipulation importante pour les mettre en place et un espace de rangement à bord du véhicule pour être disponible; d'autres se forment de stores fixés à la porte ou directement au véhicule, au dessus de la porte, sont fragilisés par l'ouverture de la porte qu'il faut manipuler avec précaution et sont uniquement manoeuvrable manuellement ce qui exclut d'autre part une commande à distance.

# **SYSTEME DE PROTECTION DES VEHICULES CONTRE LA CHALEUR EXTERNE**

La présente invention a pour objet "LE SYSTEME DE PROTECTION DES VEHICULES CONTRE LA CHALEUR EXTERNE" à commandes électriques ou hydrauliques, cette invention destinée notamment à toute sorte de véhicules et peut être adapté sur chaque vitre fixé sur le pare-brise, sous un toit transparent.

Le modèle ci-contre fonctionne par substitution grâce au mécanisme électrique ou hydraulique qui produit le pivotement ou la translation des mécanismes de la levage à l'intérieur du caisson de la porte permettant l'extraction de la vitre de ce système entre les joints. Cette invention peut être une vitre fortement teintée, peut aussi être un store, un panneau synthétique.

En disposant d'une commande électrique sur chaque vitre ainsi que d'une commande centralisée, le conducteur peut par exemple l'utiliser depuis le siège avant pour protéger les personnes installées à l'arrière avec condamnation possible depuis la place du conducteur ainsi que le système peut fonctionner automatiquement et grâce à un dispositif spécial qui s'excite automatiquement et grâce aux faits solaires et à la température intérieure du véhicule; sur cette technique,

et grâce aussi à un petit moteur l'invention est sous forme de store enroulés par exemple dans une porte la commande électrique, la montée et la descente grâce à un petit moteur qui peut être dans un axe du store et par l'intermédiaire des coulisses fixées à l'extrémité du pare-brise le store glisse facilement.

Pour les toits transparents, la même technique que pour les pare-brise autre manière que le store une réalisation se forme de plusieurs panneaux entraînés successivement et pouvant couvrir tout le pare-brise aussi une réalisation sous forme de panneaux entraînés successivement et pouvant couvrir tout le toit dépend d'utilisateur.

Et comme d'autres avantages de cette invention, plus que son rôle de protection de chaleur externe, elle joue un rôle d'éviter susciter le vol lorsque des objets de valeurs sont déposés dans un véhicule en stationnement.

D'après les études effectuées au niveau des stores, et pour arriver à une fixation au dessus du pare-brise ou fixer dans le caisson de la porte le levage du store se fait électriquement ou hydraulique comme le système peut fonctionner automatiquement grâce à un dispositif spécial qui détecte la chaleur interne du véhicule.

Selon une autre caractéristique conforme à la présente invention, il est conçu pour permettre au panneaux de couvrir tout le pare-brise et le toit transparent à l'aide du petit moteur alimentation 12 volts.

Selon, une autre caractéristique le système de la présente invention est menu d'un dispositif de commande à distance intégré à l'intérieur du véhicule.

Selon une autre caractéristique que la présente invention comprend cinq unités :

a- Des petits moteurs 12 volts.

b- Stores et panneaux.

c- Dispositif de commande automatique.

d- Dispositif de commande à distances des stores et des panneaux.

e- Système hydraulique pour les stores ainsi que pour les panneaux.

Dont le fonctionnement est le suivant :

Le petit moteur 12 volts (a) fait le levage du store (b) qui glisse à l'aide des coulisses fixées à l'extrémité du pare-brise ou à l'aide d'un système hydraulique (e) la même chose que pour les panneaux le dispositif de commandes automatiques © et excite le système de l'invention en cas de stationnement du véhicule (cas électrique seulement) et pour le dispositif spécial de commande à distance il est lié directement au petit moteur du système de l'invention.

## REVENDICATION

1- Système de protection contre la chaleur externe destiné à être installé au caisson de la porte du véhicule et au dessus du pare-brise.

2- Système de protection contre la chaleur externe selon la revendication 1 caractérisé par le fait d'excitation du petit moteur 12 volts.

3- Système de protection contre la chaleur externe 1 à 3 caractérisé par le fait que le store glisse dans les coulisses fixées à l'extrémité du pare-brise.